

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 avril 2014

Présidence

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures et donc le temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Mme la Municipale Nathalie SAUGY est excusée.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Elisabeth DESCAMPS, Claude-Anne JAQUIER, Didier FORESTIER, Eric GENTIZON, Christian GIROUD et Paul-Arthur TREYVAUD.

Membre absente :

Mme la Conseillère Joanne MÜLLER

Membres présents	92
Membres excusés	7
Membre absente	1
Effectif actuel	100

2. APPROBATION DU PV
DU 6 MARS 2014

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 mars 2014** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT

*Courrier du service socio-
pédagogique
Impact'Jeunes*

En date du 6 mars dernier, le Conseil communal a reçu un courrier du service socio-pédagogique Impact'Jeunes, je vous le lis :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Suite à l'article paru dans le numéro 65 de janvier 2014 du Journal « Bonjour ! », concernant le développement des devoirs accompagnés, je me permets de réagir à ce sujet.

Il est certain que les devoirs accompagnés sont du ressort de la Commune et qu'ils permettent à beaucoup d'élèves de faire leurs devoirs dans un cadre surveillé.

En revanche, nous concevons que cette mesure n'est pas suffisante pour un grand nombre d'élèves nécessitant un soutien scolaire plus approfondi.

Comme l'explique le Service de la Jeunesse et de la Cohésion sociale, son désir est de pouvoir « mettre en place une offre parascolaire plus affinée ». C'est sur ce point que j'aimerais m'expliquer.

Notre association Impact'Jeunes propose du soutien scolaire en priorité aux élèves en difficulté d'apprentissage et/ou d'intégration. Nous accueillons actuellement une centaine d'élèves, scolarisés et domiciliés à Yverdon.

Comme M. RUCHET nous l'avait suggéré, nous sommes en contact avec les écoles d'Yverdon et continuons de collaborer étroitement avec le Service de protection de la jeunesse, afin d'accueillir les élèves qui ont besoin d'un soutien important.

Sachez donc que nous sommes ouverts à une collaboration et prêts à élaborer un projet de partenariat en commun avec la Ville, nous tenons à mettre nos compétences et notre expérience au service de la Commune.

C'est avec plaisir que je rencontrerai un représentant de la Municipalité afin de présenter notre travail et ouvrir la discussion.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé M. Jean-Luc COURT, Président de l'association.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 24 mars. Étant de la compétence de la Municipalité, ce courrier lui est transmis pour suite à donner.

Il est disponible auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Invitation assemblée générale Amis du Musée d'Yverdon et région

En date du 27 mars dernier, j'ai reçu un courrier des Amis du Musée d'Yverdon et région invitant tous les Conseillers communaux à leur assemblée générale qui aura lieu le lundi 5 mai 2014 à 19h30 à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains.

Elle sera suivie d'une conférence de M. Claude Alfred BRUAND, intitulée « Fontenay, le béton au service du divin », en avant-première des festivités qui marqueront le 50^e anniversaire du temple de Fontenay, présentant l'histoire de ce bâtiment si éloigné de la conception habituelle des églises vaudoises.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pétition contre les corbeaux freux

En date du 28 mars dernier, nous avons reçu le courrier recommandé suivant, concernant la cohabitation avec les colonies de corbeaux freux en ville :

Monsieur le Président du Conseil,

Je fais partie d'un bon nombre d'habitants des quartiers de la rue Jean-André Venel, rue de l'Hôpital, rue de Plaisance, rue de Gasparin et rue des Thermes, y compris des personnes hospitalisées dans les chambres de l'hôpital ainsi que les employés du Centre Thermal qui parquent leurs véhicules sur le parking privé du Centre Thermal. À notre avis, les clients du

Grand Hôtel des Bains doivent être également dérangés et mécontents !

Depuis plusieurs mois, nous subissons les nuisances d'une colonie de corbeaux freux qui nichent sur les arbres du parc du Grand Hôtel des Bains.

L'activité diurne des corbeaux freux commence environ une heure avant le lever du jour et finit très tard. Effectivement nous avons des nuisances dès 4h-4h30 du matin et le soir jusqu'à passé 23h. Bien entendu tout au long de la semaine, y compris le week-end. Même les fenêtres fermées !

En plus des nuisances, les trottoirs ainsi que les véhicules ont droit aux nombreuses déjections de cette colonie de corbeaux.

Il nous semble qu'une quantité d'arbres en campagne serait à leur disposition, par exemple du côté du chemin de l'Aérodrome, chemin de la Grande Plaine, chemin Occidental ainsi que le long de la grève où il n'y a pas d'habitations.

L'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages (OChP) a été mise à jour, puis adaptée par le Conseil fédéral avec entrée en vigueur au 15 juillet 2012. Ce nouveau texte apporte les bases d'une cohabitation avec la faune sauvage. Il élargit la possibilité de régulation de la faune responsable de dommages et dangers.

L'exemple du corbeau freux suffit à démontrer que la chasse aux oiseaux est importante. Cette espèce figurait sur la liste rouge pendant des années. Mais les populations se sont si bien rétablies qu'elles sont un vrai fléau dans certains endroits. C'est pourquoi cette chasse a de nouveau été autorisée du 1^{er} août au 15 février.

Pour lutter contre la prolifération de ces oiseaux, dont les cris aigus et les excréments parsèment les trottoirs et les carrosseries de véhicules, les villes ont en général plusieurs stratégies :

- Repérer dès début août les dortoirs de corvidés au sein de la commune en focalisant les recherches dans les périmètres urbanisés.*
- Effarouchement par rayons laser, haut-parleurs ou ultrasons.*
- Tailler les arbres pour que les branches n'offrent pas de supports adéquats aux nids. Les arbres du parc du Grand Hôtel des Bains n'ont pas été taillés depuis au moins 7 ans.*
- Si de tels travaux ne sont pas réalisables, profiter de réaliser un exercice avec les pompiers et asperger les nids durant la première moitié de février afin de les détruire.*
- Possibilité de tirer des fusées détonantes.*
- Les solutions les plus écologiques sont d'utiliser un fauconnier et ses rapaces pour déplacer la colonie de corvidés vers un endroit où elle ne gêne plus l'homme ou en disposant des hiboux ou chouettes en plastique ou en bois.*
- Stérilisation chimique, comme cela se pratique pour les pigeons.*
- Lorsque toutes les mesures précédentes ont échoué, des tirs peuvent être réalisés par les permanents ou auxiliaires du Service des forêts, de la faune et de la nature.*

En annexe, nous vous adressons une pétition signée par une partie des habitants mécontents des quartiers précités. Nous ne parlons pas des autres quartiers de la ville qui sont également incommodés par ces colonies de corbeaux.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé M. Patrick PIGUET, domicilié à la rue Jean-André Venel 43 à Yverdon-les-Bains.

Le Bureau a pris connaissance de cette pétition munie de 100 signatures, et a déterminé qu'ayant un caractère purement administratif, elle sera transmise à la Municipalité pour suite à donner avec demande d'information au Conseil sur ses intentions et démarches.

Ce courrier accompagné de photos illustratives, est à disposition pour consultation auprès de nos

secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

C'est avec une grande tristesse que le Bureau du Conseil communal a appris la disparition de Monsieur Olivier SAUGY, époux de notre amie et Municipale, Mme Nathalie SAUGY, décédé tragiquement dimanche 30 mars.

A son épouse, à ses fils, ainsi qu'à toute sa famille, nous présentons, au nom du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, nos plus sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.

Je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Mme la Conseillère Claire-Lise DETREY
- Deux Questions de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER

**4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Non, M. le Président.

**5. PRÉAVIS
N° PR13.38PR**

CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT « DE LA RUE DES CYGNES », L'ADOPTION DE LA RÉPONSE À L'OPPOSITION SUSCITÉE PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE, ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 270'000.-- POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA RUE DES CYGNES.

M. THOMAS JENNI, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Valérie JAGGI WEPF, Madeleine LECHMANN, Arta PAPAZI, Emilienne WAGNIÈRE, Jacques FIVAZ, Thomas JENNI, Walter MÜLLER et Christian WEILER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

La Municipalité a pris connaissance avec intérêt des conclusions de la commission, qui nous dit

donc préférer au projet que nous vous présentons aujourd'hui la fermeture au trafic de la rue des Cygnes, de manière donc à en faire un axe réservé aux cyclistes, qui pourraient ainsi y circuler à double sens. Au vu de cet avis unanime, nous nous sommes bien sûr demandé au sein de la Municipalité si nous devions retirer ce préavis, mais nous avons finalement choisi de ne pas le faire, afin qu'un débat puisse avoir lieu à son sujet au sein de votre Conseil. Il nous semble toutefois important de vous dire ceci, ce qui suivra, avant que la discussion n'ait lieu. C'est pour cette raison que je me permets, contrairement à ce que veut l'usage, d'intervenir avant que les Conseillers, avant que vous ayez l'occasion de prendre la parole.

Trouver une solution convaincante pour aménager la rue des Cygnes n'est pas un exercice facile, tant il est difficile d'y faire cohabiter harmonieusement ses différents usagers, les piétons, les cyclistes, les automobiles, les bus. Et ceci à proximité d'un bâtiment, vous le savez, fréquenté par de nombreux enfants qui entrent et sortent de l'UAPE ou du Conservatoire de musique. Les problèmes de sécurité que cette situation implique, malgré tout, il n'y a pas mille façons de les résoudre.

Une des deux façons de les résoudre, c'est le projet qui vous est présenté ce soir. Un projet qui a pour but de réaliser un aménagement simple, mais néanmoins efficace en matière de sécurité devant la rue des Cygnes 10, pour un montant relativement modeste. Il n'a pas convaincu, nous l'avons bien entendu, la commission, parce que c'était le principal argument si j'ai bien compris selon elle, il n'offrait pas assez de sécurité aux cyclistes. La commission a toutefois dû admettre qu'il était impossible de sécuriser le passage des vélos sous le pont de chemins de fer par exemple, même à sens unique. La chaussée, vous imaginez bien la situation, la chaussée sous ce pont étant très étroite, il serait probablement plus dangereux qu'utile d'y tracer une bande cyclable, puisque les véhicules seraient systématiquement obligés de rouler sur cette bande.

Aux abords du bâtiment, le problème n'est pas plus simple, et je me permets ici d'ailleurs de citer le rapport de la commission, qui nous dit que *« l'ajout d'une bande cyclable, ... aurait pour conséquence de rendre caduque l'objectif de réduction de la vitesse et de sécurité pour les piétons »*, puisqu'elle élargirait la chaussée sans offrir donc de sécurité supplémentaire pour les cyclistes en question. C'est un exemple que je vous cite, qui a été longuement débattu en commission, pour vous dire que le préavis que vous avez sous les yeux, même s'il ne résout pas tous les problèmes que nous voudrions voir se résoudre à la rue des Cygnes, représente malgré tout le mieux que nous pouvons faire si nous voulons laisser cette rue ouverte à tous les différents usagers que j'ai mentionnés, et notamment donc bien sûr aux automobilistes. La Municipalité donc ne peut, même si elle entend la commission, que vous encourager à accepter ce projet.

Malgré tout si ce projet, comme pour la commission, ne vous convainc pas, si vous le refusez, si vous avez envie que nous prenions une décision plus drastique concernant la sécurité à cet endroit-là, la Municipalité, il faut qu'on en soit conscient, ne pourra qu'étudier la fermeture de la rue des Cygnes au trafic. Il n'y a pas mille options en la matière. Il y a l'aménagement que nous vous proposons, qui peut paraître peut-être trop simple mais qui circonscrit au maximum tous les problèmes que nous avons répertoriés et qui essaie d'y trouver une solution réaliste et il y a, comme la commission apparemment unanimement le désire, la fermeture au trafic.

Il faut que vous soyez conscients donc que votre refus du préavis ne pourra pas, selon nous, signifier autre chose qu'un accord, en fait, de votre part à ce que nous vous proposons, à terme, une solution sans voiture pour cette rue. Ceci implique bien sûr, que si vous ne voulez pas que la rue soit fermée au trafic, il vous faut, à mon avis mais ça n'engage que moi, il vous faut soutenir ce préavis, le préavis qui vous est présenté ce soir. Parce que comme je vous le disais, il n'y a pas d'alternative, il n'y a pas la solution miracle qui permettrait de maintenir tous ces usagers sur cette rue, tout en assurant la sécurité de tous ces usagers-là. Sauf voilà, peut-être à décider finalement qu'il ne faut rien faire, ça nous évite les débats, ça nous évite les problèmes, mais je ne suis pas certaine que cette solution soit plus convaincante pour autant.

Finalement je voulais juste vous dire encore, pour que vous soyez avertis qu'une reprise de ce projet, même si la Municipalité n'y est pas hostile, nécessitera un peu de temps, nécessitera un

nouveau crédit d'étude, nécessitera une nouvelle procédure auprès du Canton, nécessitera une nouvelle mise à l'enquête, nécessitera des discussions avec Travys pour déplacer la ligne de bus et bien sûr les arrêts qui vont avec, et que cela nécessitera donc d'être un peu patient. Nous pouvons néanmoins d'ores et déjà vous annoncer, sans s'engager sur les détails mais sur l'intention en général, que le cas échéant, nous veillerons à ce que des places de stationnement vélos puissent être malgré tout aménagées à proximité du bâtiment des Cygnes 10, dans l'intervalle en tout cas s'il fallait reprendre ce projet, et si possible, il s'agirait également d'améliorer quelque peu l'état général de la route, des discussions seront alors nécessaires avec le Service des travaux pour voir s'ils peuvent ou non intégrer cette réfection-là dans leur planning.

Voilà ce que je voulais vous dire, donc avant que le débat ait lieu entre vous, pour que vous soyez conscients que si nous avons une troisième proposition à vous proposer, on le ferait, mais que malgré tout, entre le projet que nous vous proposons et la position de la commission de fermer la rue au trafic, et bien il n'y a pas de troisième solution.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je suis quelque peu interloqué par ce qui est en train de se passer. Non que je pense inutile qu'il y ait une discussion large là-dessus, mais nous allons un peu de « biaisage » en « biaisage ». J'ai dans mes documents un plan sur lequel j'ai formulé une opposition à l'époque. Il se trouve que le plan qui accompagne votre préavis n'est pas le même. Vous aurez pu voir d'ailleurs que sur le plan qui accompagne votre préavis, il y a des noms qui sont mentionnés. Il est mentionné que ce document était établi pour enquête mais il n'est pas signé.

On lit aujourd'hui le rapport de la commission. Jamais il n'a été question dans ce préavis d'une fermeture au trafic automobile. Et voilà que tout d'un coup ce soir, il faudrait que nous nous prononcions sur cette option. Il y a un proverbe qui dit : « Qui ne dit mot consent ». Je trouverais incroyable que ne pas m'exprimer ce soir reviendrait à accepter que nous ayons voté la suppression de la circulation sur cet axe, alors même que nous demandons qu'une étude sérieuse soit faite. Je ne m'estime pas compétent en ce moment-ci pour savoir quelles sont toutes les incidences, d'ailleurs Mme SAVARY a bien dit qu'il y avait de très nombreuses incidences.

Alors, j'hésite entre la demande de non-entrée en matière, parce que visiblement on va émettre des idées comme l'a fait la commission. Mais je ne vois pas comment nous pourrions conclure. Il y a des choses qui m'échappent complètement. Si la commission s'était prononcée sur les articles, elle aurait par exemple dû se prononcer sur le rejet de notre opposition ce qu'elle n'a pas fait. Donc il y a des tas de points sur lesquels elle ne s'est pas formellement prononcée.

Alors je dois dire qu'à ce niveau-là, je m'arrête pour que vous ayez l'occasion de vous exprimer, mais je reprendrai certainement la parole tout à l'heure si c'est nécessaire.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Oui, M. le Conseiller COCHAND, d'abord je suis un peu peinée de votre première remarque concernant le fait que nous vous fournissions des documents qui ne seraient pas les mêmes que ceux qu'on met à l'enquête. Moi je ne vois pas quel intérêt on aurait à mentir à la commission sur les intentions que nous avons en matière de réaménagement. Nous avons prévu ce réaménagement-là, nous en avons d'ailleurs discuté avec vous. S'il y a des points précis qui attirent votre attention sur ce plan-là, merci de nous en faire part, mais je ne suis pas certaine que ce plan soit à ce point-là différent que celui que nous avons eu l'occasion de discuter avec vous et avec l'association « Stop aux bouchons » dans le cadre de votre opposition.

Quoi qu'il en soit, il me semble que le débat a un petit peu dépassé cette question-là ce soir puisqu'il ne s'agit plus de déterminer si l'arrêt de bus ou si telle ou telle chose sont à leur place sur ce projet, mais de déterminer quel objectif, quelle décision de fond nous voulons prendre concernant cette route.

Alors vous avez l'impression d'être pris en otage, moi je n'avais pas cette impression-là en vous disant ça tout à l'heure, j'avais l'impression au contraire de vous dire : Nous voulons que le débat ait lieu, nous voulons que les choses soient posées clairement parce que la Municipalité a besoin de savoir ce qu'elle doit faire avec ce projet.

Nous vous avons proposé un projet qui à l'évidence ne vous a pas convenu. La commission nous dit qu'il faut maintenant fermer cette route au trafic. Le Conseil va se prononcer de telle ou telle manière, des choses vont peut-être s'exprimer parmi vous. Comment nous pouvons savoir que de fermer cette route au trafic serait vraiment la solution qui permettra à ce Conseil d'être satisfait quand nous vous proposerons ce nouveau projet ? Nous avons besoin de savoir, d'être assurés que c'est bien dans ce sens-là qu'il faut aller. Et si je vous dis qu'il n'y a pas mille solutions, ce n'est pas pour vous prendre en otage, je vous dis qu'il n'y a pas mille solutions parce que nous les avons d'ores et déjà étudiées ces solutions, et maintes fois, et qu'il ne semble en effet pas y avoir d'alternative. Mais quoi qu'il en soit je pense que vous pouvez être rassurés par le fait que si un nouveau projet doit être fait pour cette rue, cela nécessitera des crédits et que ces crédits forcément devront être validés par le Conseil communal qui au final aura le dernier mot sur cette question.

Mais moi ce je voulais en intervenant comme ça tout à l'heure c'était de demander à ce Conseil de nous donner un signal clair : Est-ce que vous voulez un projet simple qui aujourd'hui résout les problèmes qu'il nous semble pouvoir résoudre avec le projet que nous vous présentons ? Ou est-ce que vous voulez une solution qui est probablement certainement meilleure, mais qui est beaucoup plus engageante, qui pose plus de questions au niveau politique, qui est la fermeture de la rue ? Mais imaginer qu'on puisse sécuriser les piétons, sécuriser les cyclistes, sécuriser les voitures et trouver la solution qui résoudra tous les problèmes, sans prendre cette décision-là à un moment donné politiquement, c'est à mon avis, quelque part, se leurrer sur ce que la réalité nous permet de faire.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est refusé à une grande majorité.

Du moment que l'article 1 de ce préavis est refusé, l'ensemble du préavis est refusé.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 Le plan d'aménagement « Réfection partielle de la rue des Cygnes » est
refusé : adopté **refusé.**

6. PRÉAVIS
N° PR14.03PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE DES 831 M² DE DROITS À BÂTIR ACQUIS DANS LA PPE ST-ROCH-HALDIMAND-ST-ROCH À LA FONDATION YVERDONNOISE POUR LE LOGEMENT, POUR UN MONTANT DE FR. 831'000.--.

☐ M. PASCAL GAFNER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.03PR est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à se dessaisir de ses droits à bâtir acquis dans la Propriété par étages du nouveau quartier St-Roch-Haldimand-Industrie, soit 831m² de Surface brute de plancher, au profit de la Fondation yverdonnoise pour le logement ;

Article 2 : Le montant de la transaction s'élève au total à Fr. 831'000.--. Les modalités de paiement du prix, sur 40 ans, pour un montant annuel de Fr. 20'775.--, sont admises, sous réserve d'une reconnaissance de dette de la Fondation yverdonnoise pour le logement ;

Article 3 : Les conditions cadres de la convention liant la ville à la Fondation sont admises : droit de préemption en cas de décision de revente de l'un ou l'autre des appartements.

7. **PRÉAVIS**
N° PR14.04PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 70'000.-- POUR DES TRAVAUX DE DÉSAFFECTATION DU CIMETIÈRE.

☐ M. ROLAND VILLARD, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Guy ANGÉLOZ, Daniel BURDET, David GRANDJEAN, Bexhet HALIMI, Jean-Claude MONNEY, Patrice PITTORI et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Roland VILLARD souligne que la commission émet cependant le vœu que les travaux concernant ce préavis ne soient pas réalisés pendant la période de la Toussaint. En effet, ce moment représente pour beaucoup de familles, un moment spécial et notre cimetière est bien fréquenté à cette période très particulière. Il serait fort dommageable que le recueillement des proches des défunts soit perturbé par l'agitation et le bruit desdits travaux. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une grande majorité avec une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.04PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de désaffectation des secteurs J et K et de rehaussement du secteur J du cimetière ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 70'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1606 « Désaffectation secteurs J et K » et amortie en 10 ans au plus.

8. PRÉAVIS
N° PR14.05PR

CONCERNANT LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MADAME LA CONSEILLÈRE GIORGIATTI-SUTTERLET PORTANT SUR UNE DEMANDE DE « COMMUNALISATION DES STRUCTURES » D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

☒ M. CHRISTIAN WEILER, RAPPORTEUR, REMPLAÇANT MME ELISABETH DESCAMPS.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Joanne MÜLLER, Natacha RIBEAUD-EDDAHBI, Emilienne WAGNIÈRE, David GRANDJEAN, Mathias HUMBERT, Jean-Claude MONNEY et Christian WEILER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission M. Christian WEILER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une grande majorité avec de nombreuses abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion sur l'ensemble du préavis est ouverte.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je souhaiterais ce soir apporter des précisions concernant le rapport de la commission. En effet, au dernier paragraphe juste avant la conclusion, nous pouvons lire et je cite : « *La commission relève que 4 responsables administratifs à 80% ... est une situation confortable* ».

Je tiens à préciser ceci. Au sein de l'AYAPE, nous trouvons un responsable administratif à 80% qui s'occupe des salaires, des paiements, du suivi budgétaire, des comptes et j'en passe.

Nous avons ensuite 4 directrices pédagogiques. L'une à 30% au Lapin Bleu, halte-garderie ayant 17 places et 3 autres directrices pédagogiques à 80% dont le travail consiste, entre autre, et dans un premier temps, à veiller à la bonne gestion de la crèche, d'être en contact régulier avec les parents, de superviser les équipes, de mettre en place des projets pédagogiques particuliers, comme par exemple, l'accueil d'enfants sourds et j'en passe.

Je souhaitais ce soir amener cette précision car les fonctions de responsables administratifs et de directrices pédagogiques sont très différentes l'une de l'autre.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.05PR est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte de l'état et de l'organisation actuels de l'accueil de la petite enfance sur Yverdon-les-Bains.

Article 2 : La réponse à la motion Giorgiatti-Sutterlet portant sur la « communalisation des structures de la petite enfance » est adoptée.

9. PRÉAVIS
N° PR14.06PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'150'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UN PAVILLON PROVISOIRE DE 8 CLASSES AU COLLÈGE DE LA PASSERELLE.

M. DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR.

Composition de la
commission

MM. les Conseillers Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY remplaçant Nicolas DURUSSEL, Bexhet HALIMI, Daniel HOFMANN, Marc NICODET, Yves VUAGNIAUX et Bart WIND remplaçant Pierre CHERBUIN. M. Nuri HAJDARI était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Pour la troisième fois en moins de quinze ans, Yverdon fait face, soudainement, à un manque de salles de classes disponibles. En 2000 déjà, un premier préavis demandait la construction d'un pavillon scolaire provisoire au collège Léon-Michaud. À cette époque, on prévoyait une augmentation de la population notamment en raison de l'achèvement futur de l'autoroute A1.

Onze ans plus tard, la réalisation – je cite le préavis d'alors – « *en urgence* » fin de citation, de six nouvelles classes provisoires était votée pour le collège des Quatre-Marronniers. Nous voici donc aujourd'hui devant un nouveau projet « urgent ».

Vivons-nous donc d'urgence en matière d'éducation ? Cela fait quatre ans, à travers la planification scolaire, qu'une nouvelle pénurie se fait sentir. Et cela sans prendre en compte l'introduction d'HarmoS. Cela fait également des années que l'on parle de la forte augmentation de la population yverdonnoise. On parle de 35'000 habitants d'ici quelques années. Après les deux autres constructions provisoires et après ces données démographiques, il est bien dommage qu'il soit impossible d'anticiper.

Sur le fond même, je m'interroge sur le message que l'on donne lorsqu'on construit du provisoire à répétition pour l'éducation. La formation, ce n'est pas un investissement à court terme qui se réalise à travers des structures provisoires ! L'école obligatoire est un passage déterminant de notre existence, avec un impact fort sur notre chemin de vie. À ce titre, c'est donc offrir une mauvaise image que d'accueillir des élèves dans de telles structures, surtout si c'est du provisoire... qui dure ! Je n'imagine pas qu'on oserait construire des routes provisoires en raison de l'incertitude de l'évolution du trafic ! En plus, comme pour les Quatre-Marronniers, la construction du pavillon se fait au détriment d'un espace essentiel pour les élèves, en l'occurrence le terrain de football. Le volet social mentionné dans le préavis n'est donc à mon avis pas satisfaisant.

On remarque ensuite, à la première page du préavis, qu'il faut une solution intermédiaire avant la construction du collège Gare-Lac. Quelques lignes plus loin, on nous prévient je cite « *que le déficit perdure après la construction du collège secondaire à Gare-Lac puisque peu d'élèves du collège secondaire à Gare-Lac (susceptibles de rejoindre le nouveau collège secondaire) sont scolarisés dans les collèges de ces quartiers* » - fin de citation. Bref on aura un pavillon

provisoire, mais je pense qu'il faut prendre le terme « provisoire » à la vaudoise, c'est-à-dire avec la lenteur qui nous caractérise si bien... Dans le même ordre d'idée, l'extension du collège des Quatre-Marronniers a été reléguée dans les investissements secondaires, soit après 2023... avec 6 classes construites en 2011, c'est à nouveau du provisoire qui dure.

Bref levons l'ambiguïté et disons que l'on construit des véritables annexes pérennes à nos écoles... avec du préfabriqué proche dans son aspect à des containers de chantiers...

Je relèverai encore, en reprenant le préavis, la cotation médiocre du point de vue énergétique. C'est aussi encourager les élèves à faire des efforts en matière d'écologie, pour l'avenir... Bien sûr l'effort est là sur le plan économique mais je me permets tout de même de mentionner le caractère « peu rentable sur la durée » mis en avant par la Municipalité lors de la construction du pavillon provisoire des Quatre-Marronniers.

Un sentiment de mise devant le fait accompli me vient donc en tête puisque les besoins annoncés sont pour la rentrée 2014-2015. Ne pouvant décemment refuser le présent préavis, je m'abstiendrai donc lors du vote, et appelle la Municipalité à inscrire aux investissements prioritaires la construction de réelles annexes ou de nouveaux collèges, qui seront nécessaires ces prochaines années pour anticiper les très probables pénuries qui s'annoncent.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je ne me suis pas concerté avec mon préopinant, mais mon intervention va exactement dans le même sens. J'ajouterai quelques points : la question du coût. Pour rappel Fr. 1'100'000.-- pour la construction urgente, à l'époque, de six classes provisoires au collège des Quatre-Marronniers. Et rebelote récemment avec le préavis qui est nous proposé avec un montant de Fr. 2'150'000.--, en attendant la construction du collège Gare-Lac dont l'horizon reste, à mon sens, à définir.

Ce seront dès lors plus de Fr. 3'200'000.-- investis dans des constructions provisoires, sachant que la tendance à la hausse en terme de besoin de classes scolaires était déjà observée en 2008. Donc là aussi je rejoins mon préopinant en parlant de manque d'anticipation. En effet, six ans ont passé depuis lors sans qu'il n'y ait eu de constructions dites « en dur » ou de nouvelles constructions.

Je souhaite donc savoir à mon tour si nous devons nous attendre à une prolifération de constructions provisoires qui risquent ma fois de coûter fort cher aux Yverdonnois ou si la Municipalité a prévu de mettre en œuvre prochainement à l'étude de constructions dites durables, sachant que 2020 en termes de planification scolaire c'est demain et que, selon le rapport de commission du préavis qu'on discute ce soir, le déficit perdurera après la construction du collège Gare-Lac.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Mon intervention va également un peu dans le même sens donc je vais essayer d'être brève. C'est évidemment avec beaucoup de frustrations que j'ai découvert ce préavis qu'on en a discuté, et qu'on se retrouve ce soir à devoir en discuter et peut-être l'accepter.

J'imagine que la frustration est partagée par les services de l'administration, par la Municipalité, par l'ensemble des Conseillers, car il n'est jamais agréable de devoir trouver et proposer des solutions provisoires. Ça l'est d'autant moins quand on est sensible aux valeurs du développement durable, donc que c'est évident que c'est une grande frustration.

Toutefois comme il a déjà été dit, nous avons quelque part la responsabilité de devoir offrir des classes pour les élèves de la rentrée d'août. Et c'est donc pour cette raison que la majorité du groupe des Verts soutiendra ce préavis malgré cette frustration qui perdure. Frustration qui pour ma part a quelque peu été atténuée du fait de l'apparition prochaine, en tout cas de ce qui est prévu dans le plan des investissements, du futur collège Gare-Lac, alors peut-être que je suis plus, j'allais dire naïve, positive que mes collègues par rapport à ce futur collège qui devrait

quand même désengorger la situation et permettre de libérer des classes de primaires pour concentrer tous les secondaires dans les deux collèges qui leurs seront consacrés. La frustration étant atténuée parce que dans ce cas-là, il paraît évident en tout cas de notre part, important que les valeurs de développement durable puissent être prises en compte, d'autant plus que ce sera un collège qui prendra forme dans la ville nouvelle d'Yverdon-les-Bains, dans ce quartier Gare-Lac qui est très prometteur, qui est très ambitieux aussi en termes de valeurs de développement durable, donc je ne peux qu'encourager la Municipalité à aller dans ce sens et je me réjouis, du coup, de découvrir le futur projet qui j'espère sera bien moins frustrant. Voilà, je m'arrêterai là.

M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ :

Je relève les inquiétudes de la commission concernant l'emprise sur la surface dévolue pour les élèves.

Je rappelle que lors du préavis n° PR11.03PR, il avait été relevé par la commission que l'installation du pavillon scolaire au collège des Quatre-Marronniers ne permettrait plus de respecter les normes en vigueur sur l'espace accordé aux élèves pour la récréation.

MM. les Conseillers Pierre HUNKELER et Jean-Louis VIAL avaient complété les remarques de la commission.

M. le Municipal RUCHET admettait que la surface de la cour serait à la limite des normes après la réalisation de la première étape, mais que la question serait reprise lors de la deuxième étape. Il invitait la Municipalité ainsi que toutes les instances qui seront concernées lors de la réalisation d'autres pavillons à prendre en compte les diverses remarques. Le cas du collège des Quatre-Marronniers n'est à ce jour pas réglé et nous nous trouvons à nouveau avec le préavis traité ce soir devant la même situation.

Je demande donc que la mise en conformité des espaces dévolus aux élèves soit entreprise dans les meilleurs délais et que le Conseil soit renseigné sur l'évolution de la situation.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Ma question est extrêmement précise, je souhaite savoir pourquoi notre administration n'a pas anticipé ces besoins et n'a pas légalisé le terrain adjacent tout près du collège de la Passerelle puisqu'il semble qu'on aurait pu imaginer qu'il y ait eu une anticipation légalisant ce terrain qui est juste à côté. Ma question est donc précise : Pourquoi cette option n'a pas été retenue ? Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je comprends bien effectivement cet élément de frustration. Il faut savoir qu'au niveau des statistiques et au niveau de l'évolution démographique, c'est extrêmement difficile. Si effectivement en septembre on avait bien imaginé qu'on aurait quelques élèves supplémentaires, fallait-il encore savoir où construire, parce qu'on est dans ce cas-là au niveau primaire et que dans le fond on a une politique qui est de scolariser les élèves primaires proches de leur domicile. Ce qui nous a effectivement amenés à pousser je dirai cette réflexion, à améliorer nos statistiques et puis finalement c'est vers septembre-octobre qu'on s'est rendu compte que ça serait du côté de la Passerelle qu'on aurait un manque de classes. C'est pour ça voilà que ce projet arrive maintenant parce que si on avait construit huit classes provisoires du côté des Prés-du-Lac, bien cela n'aurait pas servi à grand-chose puisque dans le fond c'est du côté du collège de la Passerelle que ces classes manquent. C'est ce qui nous a empêchés finalement M. le Conseiller GILLIÉRON de légaliser la parcelle à temps pour la rentrée 2014. Par contre effectivement la démarche de légalisation est en cours en vue d'une extension future éventuellement de ce collège. Mais il était trop tard pour légaliser pour la rentrée 2014.

Et puis si je reprends les remarques de la commission, vous parlez de la réflexion qui aurait dû

être menée par la Municipalité. En fait cette réflexion a été faite et nous nous sommes rendus compte qu'il y avait trois solutions : installer le pavillon sur la parcelle adjacente, mais comme il a été dit l'affectation et le plan de quartier existant ne le permettent pas. On aurait pu installer le pavillon sur l'espace du préau, ce qui aurait raccourci et ce qui aurait finalement diminué encore cet espace du préau. Cette solution semblait en fait trop pénalisante pour la vie du collège et pour les enfants. Installer le pavillon sur le petit terrain de sport, c'est ce que nous vous proposons, cette solution semblait en fait la moins mauvaise, étant entendu que ce terrain est assez peu utilisé, en tout cas comparativement au préau et qu'il était immédiatement constructible. Et puis par rapport au terrain de football et la possibilité de le déplacer, cette question va être étudiée par le Service de l'urbanisme et des bâtiments.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

J'ai une question qui touche les pavillons scolaires d'une manière un peu plus large. Il semble que les élèves d'Ependes vont être rattachés au cercle scolaire de Chavornay. Et puis il me semble que ce bâtiment scolaire fait partie maintenant du cercle scolaire d'Yverdon. Pourriez-vous nous expliquer le financement de ce bâtiment scolaire et puis ce qui se passera lorsque les élèves passent d'un cercle scolaire à un autre ? Il me semble, sauf erreur de ma part, et merci d'illuminer mes lacunes, que les bâtiments sont financés à 85% par Yverdon. Est-ce que ça a été le cas pour Ependes ou pas ? Et puis alors quelles seraient les conséquences ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Le financement du collège d'Ependes a été fait en fait par l'association A3C, si je ne me trompe pas, à savoir une association Ependes, Belmont et Suchy, c'est eux qui ont investi finalement l'argent. Maintenant une fois que ce collège effectivement était construit, les intérêts et les amortissements de ce collège sont mis dans le pot commun de l'entente, et dans ce cadre-là effectivement la grille de répartition c'est 85% pour Yverdon, 15% pour les autres communes, mais au niveau des intérêts et des amortissements de ce collège. Ependes nous quittant, bien finalement va partir dans l'arrondissement scolaire de Chavornay et c'est eux qui assumeront à ce moment-là les frais financiers de ce collège.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais quand même relever que la Commission de gestion qui a examiné l'exercice 2011, s'était déjà inquiétée de la planification scolaire, c'était au moment où on examinait les pavillons qui se trouvent dans la cour des Quatre-Marronniers, et c'était déjà une préoccupation à ce moment-là, et je m'étonne qu'on vienne avec un préavis quasiment cinq mois avant la rentrée scolaire alors que c'était déjà une préoccupation, on avait fait le tour à ce moment-là des besoins scolaires.

On mise beaucoup sur le nouveau collège Gare-Lac. On a raison, parce qu'on sait qu'on a besoin d'un grand établissement pour pouvoir décharger les établissements que j'appellerai peut-être « périphériques ». Il faut quand même se rappeler que le quartier Gare-Lac ne peut se faire qu'avec des plans de quartier, c'est-à-dire on a le grand projet Gare-Lac, plan directeur localisé et qu'on n'a pas encore libéré tous les bâtiments qui sont en place. On n'a pas encore libéré le quartier des Parties pour pouvoir démarrer dans ce transfert de domaines communaux ailleurs. Je rappelle aussi dans les documents que j'ai pu consulter qui concerne le milieu des années 2000 où on a fait le phasage de Gare-Lac, c'est-à-dire de tout ce qui se passe depuis les Rives du Lac jusqu'au secteur disons de la Place d'Armes, à ce moment-là, on prévoyait de faire par plan de quartier, ce qui est beaucoup plus rapide que de faire par plan directeur localisé.

Et je m'étonne justement maintenant qu'on continue à faire du provisoire, alors qu'on n'a pas anticipé, et c'est ce qui a été dit à plusieurs endroits. Et je rappelle aussi le coût que ça a pour le

citoyen, puisque c'est quand même des millions qu'on consacre à ce genre de pavillons.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Pour aller dans la ligne de ma préopinante, moi je tiens à inviter la Municipalité à être plus proactive en terme de planification scolaire. Les statistiques, vous avez raison, M. le Municipal, elles font sens, mais elles sont là pour être une aide à la décision et non pas pour guider systématiquement vos décisions. Personnellement, je ne m'opposerai pas à ce préavis parce que le besoin est avéré, mais vous pouvez compter sur moi et d'autres membres de ce Conseil, pour suivre ce dossier de très près dans les mois et les années à venir.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je voudrais quand même venir briser une lance en défense de cette malheureuse Municipalité qui se fait attaquer pour ne pas avoir suffisamment prévu ce qui allait se passer.

Alors pour être un peu du métier, la prévision scolaire ce n'est pas une science exacte, c'est la première chose. Et ce n'est d'autant moins exact quand on veut effectivement, à l'échelle d'une ville comme Yverdon, savoir où vont être les élèves à l'intérieur de la Ville. Déjà de réussir à compter combien on va en avoir sur l'ensemble de la Ville, il y a déjà un certain degré d'incertitude, de savoir où ils vont se localiser, quand on sait les phénomènes de vagues qu'il peut y avoir, de crêtes, puis de creux ensuite. La solution qui nous est proposée, elle a quand même deux avantages, d'une part au mètre carré, elle n'est quand même pas bien onéreuse, et d'autre part, elle permet justement de répondre rapidement à des interrogations de ce genre.

Alors évidemment ce n'est pas un projet parfait, mais il a l'avantage, dans une Ville qui est en manque criant de locaux scolaires, et ça depuis longtemps, et on entend ça effectivement depuis longtemps, mais qui est aussi en très forte croissance, donc même si nous arrivions à rattraper avec les constructions définitives, la croissance qu'on a à l'heure actuelle, fait qu'il est extrêmement difficile de rattraper une situation qui est relativement mauvaise au départ depuis quelques années. Dans ce cadre-là, il me semble que le préavis qui nous est présenté, c'est un moindre mal, nous avons besoin de ces classes supplémentaires. Il nous faut les voter ce soir et je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Pour répondre à Mme la Conseillère ROULET-GRIN, je rappelle que le collège Gare-Lac est prévu sur le site des Anciens Arsenaux. Anciens Arsenaux qui ont été rachetés par la Ville et dont l'affectation de la zone permet une construction d'un collège.

Et puis, j'aimerais signaler que le préavis sur le crédit d'étude de ce collège a été validé hier par la Municipalité, donc vous allez très prochainement recevoir le préavis.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'entends dire ce soir que nous manquons d'anticipation, que nous n'avons pas prévu ce qui allait se passer. Alors je défie quiconque dans cette salle de prévoir les bâtiments scolaires en suffisance et au bon endroit dans cette Ville. J'en veux pour preuve que toutes les communes vaudoises, les grandes communes vaudoises, sont exactement dans la même situation. Vous pouvez lire la presse, je ne veux pas citer le titre, la presse, il n'y a pas de mois sans qu'on nous annonce la construction de pavillons scolaires provisoires à tel ou tel endroit.

Nous sommes dans une situation difficile, délicate, c'est lié à la croissance économique de notre Canton qui est exceptionnelle, qui est liée à la croissance démographique de notre Canton qui est exceptionnelle, et à la démographie scolaire qui est aussi exceptionnelle. Nous sommes dans une situation exceptionnelle à laquelle s'ajoute et nous ne l'avons pas évoqué ce soir, l'introduction de la LEO qui modifie complètement le paysage scolaire du Canton de Vaud et donc a un impact direct, direct parce que nous devons réorganiser les bâtiments scolaires en

fonction de cette nouvelle loi.

Donc c'est un système complexe qui est très difficile d'évaluer et pour lequel il est très difficile de trouver des solutions par anticipation. Donc dire aujourd'hui que la Municipalité a manqué d'anticipation, c'est lui faire un procès qui n'est pas le bon. Nous faisons au mieux avec les informations et l'évolution de la situation telle que nous la connaissons.

Ces pavillons scolaires, Mme la Conseillère SPICHIGER, ne sont pas des caisses sans isolation, avec un chauffage au mazout et, électrique peut-être c'est encore pire, c'est quand même un modèle relativement meilleur que cela, ce n'est pas parfait mais c'est quand même relativement meilleur et c'est durable. Si nous avons choisi de vous proposer ce soir d'acquiescer ces pavillons, c'est parce qu'ils sont durables et qu'ils pourront être utilisés cas échéant dans d'autres secteurs de la Ville, parce qu'il ne faut pas vous tromper, Mmes et MM. les Conseillers, nous aurons cette situation à d'autres endroits de la Ville, à d'autres moments. Et lorsque nous pourrions déplacer ces classes provisoires dans d'autres secteurs de la Ville, nous serons bien contents de les avoir.

Donc encore une fois, nous faisons au mieux avec l'évolution de la situation, avec l'évolution de la démographie scolaire et de la structure de l'école vaudoise. Nous offrons des conditions aux élèves qui sont acceptables, même plus qu'acceptables, et nous anticipons dans les grandes constructions que nous devons faire. Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale a établi des rapports sur le sujet. On sait exactement où on va. Après, c'est une question de planification et de délai. Les délais sont beaucoup plus courts que ce que nous imaginions et nous devons donc prendre des mesures provisoires et urgentes. C'est dans ce contexte-là que se situe ce préavis.

Maintenant le collège Gare-Lac va permettre effectivement de détendre la situation pendant un certain temps, puisque nous allons construire plus de trente classes à cet endroit-là. Nous aurons donc des disponibilités dans la Ville pour absorber une partie de l'évolution et de la démographie scolaire. Et puis nous allons continuer à construire des écoles cette fois-ci, Mme SPICHIGER, complètement durables, conformes au principe du développement durable.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Ce que je viens d'entendre m'irrite un peu. Effectivement la planification est un peu difficile, la prévoyance est un peu difficile, mais, et il n'y a pas seulement les autorités, mais je crois que même les artisans, même les directeurs d'entreprise, doivent anticiper. Malheureusement ils n'ont pas les impôts ou les biens publics afin d'amortir leurs erreurs de planification.

Je tiens à aussi soulever, ce n'est pas si bon marché, c'est quand même trois millions qu'on va dépenser, c'est quand même sur trois ans, un point d'impôt. Alors je pense que lorsqu'on va parler d'augmentation d'impôt, je me permettrai de relever ce type de gaspillage, merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à une grande majorité.

Vote

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR14.06PR est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'150'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3504 « Pavillon La Passerelle » et amortie en 10 ans au plus.

**10. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS
10.1**

Une Question de Mme la Conseillère Claire-Lise DETREY (Résidence Parc St-George)

Ma question concerne le nouveau complexe : la résidence Parc St-George, située à la rue Edouard Verdan n° 24.

Travaillant dans le quartier et côtoyant régulièrement les habitants de ces nouveaux bâtiments, je me fais le relais des interrogations de plusieurs personnes vivant dans cette résidence.

Tout d'abord, ma première interrogation concerne la route menant aux bâtiments du Parc St-George, cette rue mène également à l'entreprise KSR SA : Est-ce que cette route d'accès est communale ou privée ? Et si elle est communale, est-ce que des aménagements pour les piétons sont prévus ? Effectivement, à l'heure actuelle il n'y a pas de trottoir.

Ensuite, le second souci concerne la sécurité au niveau de la rue Edouard Verdan, depuis cette route d'accès, donc menant à la résidence et à l'entreprise, il n'y a pas de trottoir du côté Parc St-George de la rue Edouard Verdan. Les piétons peuvent marcher le long de la route sur la piste cyclable pour se diriger vers le seul passage piéton situé devant la Fondation St-George. Serait-il envisageable d'ajouter un second passage piéton de l'autre côté, c'est-à-dire en direction de l'avenue de Grandson, c'est-à-dire après le croisement d'avec la rue du Cheminet ? Ou y a-t-il d'autres aménagements prévus sur cette rue par exemple dans le projet AggloY ?

Un dernier point se réfère à l'indication de cette résidence, en effet, il n'y a pas de panneau indiquant le Parc St-George et de ce fait, beaucoup de personnes, des livreurs des déménageurs, etc. et même les ambulanciers se trompent et vont à la Fondation St-George. Serait-il envisageable que la résidence soit signalée par un panneau sur la rue Edouard Verdan ? Et si oui, quelles sont les démarches ? Est-ce du ressort du promoteur immobilier ou de la Commune ?

Merci de votre attention !

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors pour répondre à vos différentes questions, tout d'abord en ce qui concerne le statut du chemin d'accès, c'est un chemin public effectivement, sur lequel nous sommes en train d'installer

l'éclairage public, donc il y a les mâts, il ne manque plus que les ampoules et ce sera fait ces prochains jours ou prochaines semaines.

Il n'y a pas de trottoir sur cette rue. Evidemment il n'y a pas de trottoir, puisqu'il n'y avait pas de construction au-delà, nous allons voir s'il est nécessaire d'en construire un. C'est comme pour les aspects de sécurité pour les piétons avec les passages pour piétons sur la rue Edouard Verdan. Notre responsable de la mobilité est en train de plancher là-dessus. Il faut savoir que nous évitons, mais ça c'est la nouvelle disposition aussi qui le prévoit, de manière générale, nous évitons de mettre des passages pour piétons de manière trop rapprochée les uns des autres, ceci pour éviter que les automobilistes perdent de vue que ce sont des endroits sécurisés et s'habituent trop au fait qu'il ait des passages pour piétons partout. Donc nous allons voir si nous pouvons ajouter un passage piéton à cet endroit-là ou s'il faut déplacer le passage piéton existant pour assurer la sécurité des gens qui traversent.

Et puis enfin, en ce qui concerne les panneaux d'indication des numéros de rue, cela est du ressort des propriétaires privés qui doivent indiquer le numéro des bâtiments et qui doivent aussi indiquer à partir des rues principales où ils se situent, donc nous inciterons les propriétaires privés à prendre des dispositions dans ce sens.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, mais je crois que oui. Enfin, l'affaire est en cours, nous allons même ajouter à cela, la construction d'un abri bus, donc un vrai abri pour que les personnes qui habitent dans ce quartier-là puissent être protégées en attendant l'autobus.

Voilà Mmes et MM. les Conseillers ce que je souhaitais vous répondre.

Mme la Conseillère Claire-Lise DETREY :

Merci pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Procédures et moyens de signalement des développements potentiellement inquiétants ou dangereux)

Le 14 mars dernier, on apprenait l'interpellation conjointe de 18 jeunes de notre région, dans le cadre de l'enquête sur le drame survenu en janvier passé sur la place Bel-Air et le décès après agression d'un jeune de 17 ans par un autre jeune de 15 ans. D'après les premiers éléments de l'enquête, il apparaissait que ces 18 adolescents étaient organisés en bande et que celle-ci avait pris une tournure extrêmement violente durant les semaines ayant précédé le drame, conduisant à un nombre important d'agressions rapprochées dans le temps et qui ont abouti au drame que l'on sait.

Cette situation appelle plusieurs commentaires.

Le premier, c'est que lorsque la police enquête et y met les moyens, elle est en capacité de démanteler une telle bande, de la neutraliser, de la rendre inopérante. Et c'est, Mesdames et Messieurs, une excellente nouvelle : contrairement à ce qu'on pourrait croire en regardant tel reportage tordu diffusé à la télévision, nous, la société, les autorités, la police, ne sommes pas démunis face à un phénomène de bande comme celui qui s'était développé dans notre Ville. Nous avons les moyens de les contrer – et ce faisant, nous adressons une véritable réponse à l'insécurité, parce qu'une bande violente démantelée, ce sont des dizaines d'agressions en moins. Pour cette raison, les forces de polices, toutes les forces de police, méritent nos félicitations les plus vives : les miennes, celles de ma formation politique, et j'en suis sûr, celles de l'ensemble de cette salle, et de la population yverdonnoise.

Sous le double choc du drame de janvier et de la vague d'interpellations, il semble que la parole se soit libérée ; pour qui tend un peu l'oreille, il s'avère après coup que « beaucoup de monde

savait », ou en tous cas était en possession de bribes d'informations : des élèves aux enseignants, des concierges, des travailleurs sociaux aux policiers, sans même parler évidemment de l'entourage des jeunes victimes, voire des jeunes agresseurs. En tant que société, en tant que communauté, nous semblons donc disposer d'antennes, d'un vaste réseau de personnes, d'institutions et d'acteurs susceptibles d'être alarmés par ce dont elles sont témoins.

La question qui se pose à nous désormais est de s'assurer que ces drapeaux qui se dressent, ces lampes qui s'allument et ces feux rouges qui s'illuminent, ne passent pas inaperçus, que nos écrans radars les interceptent, dans le but de permettre à nos forces de l'ordre, le cas échéant, de pouvoir par exemple démanteler une bande avant qu'elle ne monte en puissance et devienne très violente.

C'est dans cet esprit que je pose à la Municipalité les deux questions suivantes :

- Question 1 : La Municipalité a-t-elle mis en place des procédures formalisées permettant à l'ensemble de la communauté, mais notamment à la communauté scolaire, y compris les élèves, la communauté de l'action sociale, et celle des forces de l'ordre, de signaler à l'autorité des développements potentiellement inquiétants ou dangereux, et assurant que cette information remonte là où elle doit être traitée ?
- Question 2 : La Municipalité, ou ses services, dispose-t-elle de moyens, notamment statistiques et en matière de monitoring, lui permettant de faire sens de l'information pouvant remonter par ce biais ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Aux questions de M. le Conseiller DESSEMONTET je peux répondre comme suit :

À la première de ses questions concernant les procédures, au niveau du Service jeunesse et cohésion sociale, je dirais dans un premier temps que le bon sens est présent chez nos collaborateurs qui partagent de telles informations lors des colloques hebdomadaires, lors des débriefings après chaque animation, à leur supérieur par téléphone en cas d'urgence ou d'action à l'extérieur. Tout événement préoccupant pouvant troubler l'ordre public est transmis à la hiérarchie et annoncé à la police, de la même manière qu'une situation individuelle serait transmise au Service de la Protection de la Jeunesse si un enfant se trouve en danger.

S'agissant des établissements scolaires, il existe des procédures appliquées tant par les enseignants que par les directions en cas d'événements critiques. Une cellule de crise peut être mobilisée et les modalités de collaboration avec les services partenaires communaux tels que la police de proximité, les travailleurs sociaux hors murs, ou cantonaux, par exemple, la brigade des mineurs, sont définies en terme d'actions et de communication. Par ailleurs, des actions de prévention sont conduites au sein des établissements scolaires, entre autre, en collaboration avec Action Innocence sur les sujets de la communication virtuelle, internet et les réseaux sociaux.

À votre deuxième question, M. le Conseiller, concernant les statistiques, au niveau du Service jeunesse et cohésion sociale et dans le cadre de ce domaine, nous n'avons pas de moyens statistiques.

Par contre, la proximité des travailleurs sociaux hors murs et des animateurs, tant avec les différents publics qu'avec les partenaires, les partenaires sportifs, les institutions sociales, les familles, les lieux de rencontres systématiques comme par exemple les groupes prévention santé dans les écoles, le contact avec la police de proximité, la conciliation extra-judiciaire, tout ceci nous assure un partage de l'information. Les lieux de rencontres pour jeunes : Sport 1400, salle de sport à la Vilette, Espace Jeunes, tous ceux-là encadrés par des animateurs sont également des points de chute pour les jeunes en besoin de soutien. Ces lieux ont par exemple largement été utilisés par les jeunes après les événements de ces dernières semaines, afin de débriefer.

Toutes les informations sont ensuite relayées en colloque chaque semaine et à la direction si nécessaire lorsque la situation l'exige.

D'autre part, les rencontres entre professionnels du Canton (journées thématiques, colloques) permettent de faire sens des nouvelles réalités souvent complexes et de s'y adapter rapidement. Ces réalités souvent complexes sont en évolution permanente et les professionnels sont habitués à s'y adapter rapidement et à envisager de nouvelles pratiques. L'outil statistique n'est donc pas forcément l'outil le plus adapté pour agir sur des réalités cachées. Au surplus, se poserait la question des données à enregistrer.

Voici ce que je suis en mesure de vous dire ce soir, M. le Conseiller, en espérant avoir ainsi en partie répondu à vos questions et je vais laisser la place à mon collègue Jean-Daniel CARRARD.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Vous soulevez évidemment des questions sensibles, M. le Conseiller, et je vais essayer d'amener quelques compléments du point de vue police, si vous êtes d'accord.

Depuis plus de trois ans, nous avons intensifié les contacts avec les écoles et nous mettons donc une excellente collaboration police-école, et nous échangeons régulièrement à ce niveau-là, tel que l'a dit mon collègue Jean-Claude RUCHET. La prévention des délits dès la 6^e année est la mission de l'unité de prévention proximité. C'est un lien avec les jeunes et un potentiel révélateur, un indicateur extrêmement intéressant pour nous. Selon les cas aussi, des mesures de prévention ont été organisées en amont dans les milieux scolaires, notamment dans le cas de la consommation des stupéfiants.

Nous avons aussi des contacts directs malgré tout entre police et les jeunes en rue, et c'est des contacts qui sont extrêmement intéressants, pas du genre de ceux qu'on a pu voir récemment dans les émissions tout à fait douteuses, en tout cas dans l'orientation. Par contre évidemment nous avons des difficultés d'anticipation dans ce genre de violence gratuite. C'est extrêmement difficile d'imaginer d'ailleurs même, qu'on puisse avoir des tels raisonnements, d'avoir des tels montages et qu'on puisse commettre des actes d'une telle violence et d'une telle intensité.

Vous avez peut-être vu aussi cette tendance outre-Atlantique où en fait le jeu consiste à mettre les gens K-O d'un seul coup de poing, évidemment par derrière, évidemment par surprise, et évidemment avec des dégâts considérables. L'enquête a permis vous le savez, grâce aux signalements qui ont été recueillis et grâce à des enquêtes minutieuses, de remonter des gens qui étaient identifiés comme étant peut-être à problèmes et surtout c'est grâce à l'analyse des téléphones portables qu'on a pu voir l'étendue disons des dommages que ces gens pouvaient faire.

Une des difficultés aussi du point de vue statistique, je ne vais pas forcément dans l'ordre mais je vais traiter le dossier comme ça, c'est le mutisme des victimes. Tout le monde ne porte pas plainte. Alors évidemment on ne peut qu'encourager que ça soit dans ce secteur-là ou dans d'autres secteurs, pas pour des raisons statistiques bien évidemment, mais parce qu'on doit aider les gens qui sont victimes de violence, qui ont à faire face à ce genre de délits et on peut qu'inciter tous ceux qui entendent parler de ce genre de phénomène, d'encourager les gens à venir porter plainte. Il ne faut pas que les gens aient peur de représailles, on ne doit pas vivre dans un monde pareil, mais c'est un monde difficile qui prend une orientation un petit peu compliquée.

Et puis on a, au niveau cantonal, une centrale de coordination et de renseignements, parce qu'évidemment ce qu'on vit sur Yverdon, il faut bien savoir que c'est aussi le même phénomène, même s'il est moins médiatisé des fois, dans les autres villes. Nous ne sommes pas traités différemment et le renseignement au niveau cantonal, au niveau police cantonale, est extrêmement important pour nous.

Donc on peut faire parler les statistiques, mais je crois que c'est surtout le fait de parler, de faire

en sorte que les gens, que ça soit police-école, que ça soit des gens qui subissent ces dommages, que ça soit la population, que ça soit vous, moi, tous ceux qui entendent parler de ces phénomènes-là, on doit pouvoir échanger, on doit pouvoir, grâce à des collaborations, devenir meilleur et faire en sorte que ce genre de phénomène disparaisse vraiment dans les meilleurs délais.

Voilà, M. le Conseiller, ce que je peux dire avoir comme compléments à ce qu'a dit mon collègue Jean-Claude RUCHET, merci.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je remercie la Municipalité de ses réponses fort longues et complexes pour un sujet qui l'est évidemment autant. Il m'apparaissait important dans le cadre de ce qui s'est passé effectivement que si un élève ou un enfant constate ou pense qu'il se passe quelque chose de mal, qu'il ait la possibilité effectivement de le signaler, que le signalement remonte et qu'on le prenne au sérieux, c'est dans cet esprit-là que j'ai posé cette question-là. Je vous remercie en tout cas de vos réponses. Evidemment malheureusement nous aurons probablement à y revenir, merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Stigmatisation publique des récents événements - proposition de table ronde)

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

M. le Conseiller, avez-vous la signature de 5 membres pour appuyer votre interpellation ? Alors vous avez la parole.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Au vu des récentes parutions médiatiques sur la Ville d'Yverdon ainsi que le sentiment d'insécurité ressenti par une partie de la population yverdonnoise, le groupe UDC invite la Municipalité à l'organisation d'une séance traitant des aspects sécuritaires yverdonnois.

Nous demandons à la Municipalité de réunir les partis politiques ainsi que les acteurs sécuritaires et les éducateurs de rues pour ouvrir le dialogue et le débat afin d'aboutir à des propositions ou des solutions pragmatiques et mesurées dans le but de garantir la sécurité publique de notre Commune.

Nous avons eu quelques réponses ce soir suite à la question de mon collègue, je pense que globalement nous manquons d'information sur les actions qui sont prévues et qui sont mises en œuvre, et je comprends d'ailleurs qu'elles ne puissent être révélées par le public, et c'est pour cela que nous demandons peut-être aussi un dialogue avec les intervenants municipaux, merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le sentiment d'insécurité est un élément difficilement maîtrisable. C'est un ressenti, certes, qui court sur les éléments extérieurs et que l'on reçoit, que l'on perçoit.

Sans vouloir ne pas reconnaître un ou des problèmes de sécurité, le sentiment d'insécurité peut être créé ou maintenu, par exemple par des relances incessantes qu'elles soient médiatiques ou autres. La police travaille tous les jours à la résolution des problèmes de sécurité. Notre Ville n'est pas plus criminogène, je l'ai déjà dit tout à l'heure, que les autres au contraire, on parlait de statistiques, du point de vue statistiques, notre Ville fait partie plutôt des bons élèves par rapport aux récentes statistiques sur la criminalité. Il ne faut pas s'en vanter parce que tout ça est

extrêmement volatile comme nous avons pu le voir.

Hier au rapport de corps, pour ceux qui y étaient, Mme la Conseillère d'État Béatrice MÉTRAUX a relevé qu'Yverdon n'était pas différent des autres, qu'Yverdon-les-Bains n'était pas identifiée comme beaucoup plus en difficulté ou en danger que les autres villes de Suisse. Les autres villes de la même grandeur, ou même de grandeur disons supérieure, nous ne sommes pas à mettre à l'index d'une façon particulière. Les problèmes récents évidemment que nous avons eus, M. le Conseiller DESSEMONTET l'a soulevé en partie, et bien sont regrettables. Mais pour en parler régulièrement avec mes collègues directeurs de police, ils subissent exactement les mêmes phénomènes. Certes, nous sommes traités des fois avec beaucoup plus d'intensité par les médias, je n'ai rien contre les médias, mais il faut reconnaître que dès qu'il se passe quelque chose sur Yverdon, nous traînons ce genre d'affaires, si je peux me permettre, pendant de longues années. Ça revient d'une façon incessante, alors que mes collègues directeurs de police de canton, et les villes qui vont avec, et les autorités qui vont avec, sont traités d'une façon un petit peu différente. Allez savoir pourquoi ?

Mais c'est vrai que la violence gratuite de ces jeunes nous interpelle, je l'ai dit. Que faire d'ailleurs avec ces jeunes d'une façon générale ? Absence de repères, justice des mineurs inadaptée, sentiment d'impuissance, intolérance, incompréhension, bien sûr qu'il y a un petit peu de tout ça, mais je crois qu'il faut traiter ces façons d'une autre façon, M. le Conseiller, que votre proposition.

Je ne crois pas, on n'a pas eu le temps d'en parler avec mes collègues de la Municipalité, mais si évidemment un collègue veut prendre aussi la discussion dans le domaine de la sécurité, c'est très volontiers, ou M. le Syndic d'ailleurs (*rires dans la salle*), je ne crois pas qu'une table ronde sur la sécurité, une table ronde politique s'entend, va résoudre les problèmes que l'on a à ce niveau-là. Alors évidemment on pourrait communiquer au niveau de la police sur les différentes mesures que nous avons, ou sur les différents projets, je vais quand même vous en citer deux, parce qu'à mon avis, ils sont tout à fait intéressants.

Un élément relativement facile, je crois qu'on en a parlé, je ne suis pas sûr d'ailleurs, mais enfin c'est égal, c'est la mise à disposition des Services de police d'un poste de police mobile dans la Ville. Nous allons vous proposer, par le biais d'un préavis qui va arriver la semaine prochaine, un poste de police mobile, c'est-à-dire un véhicule qui va pouvoir aller dans les quartiers ciblés de la Ville, à des moments évidemment choisis, et être à disposition de la population. Cela veut dire qu'on va, on fait cette démarche proactive d'aller vers la population. Dans ce véhicule, ce n'est pas un véhicule de CRS avec casques et équipements d'attaque bien évidemment, c'est donc un véhicule qui va permettre aux gens de venir dialoguer avec la police, de venir même déposer plainte et pour pouvoir aussi aller donc à l'encontre de la population, rassurer la population.

Pour en revenir dans le secteur qui est celui de la préoccupation de M. le Conseiller GAFNER, la Municipalité a, sur proposition du Service de police, accepté de développer, alors je suis obligé d'en parler maintenant, je suis désolé, mais puisqu'on me force à dire qu'est-ce que vous voulez faire, un observatoire de la sécurité sur Yverdon. Cet observatoire de sécurité, a été décidé par la Municipalité, je vous lis un petit bout du passage du rapport de police qui a été fait et validé au début février «*Cet outil valorise la consultation de la population et la participation à des groupes de travail impliquant d'autres corps de métiers que les policiers : jardiniers, travailleurs sociaux, électriciens, exploitants d'établissement, conducteurs de bus, etc.* » Le dialogue donc va passer par cet observatoire de la sécurité qui est un curseur de la sécurité entre le sentiment de sécurité, le sentiment d'insécurité que je vous disais tout à l'heure, et la perception de la population.

« Observatoire » c'est donc du verbe « observer », dérivé du verbe « observer » regarder. Donc c'est pour assurer une protection efficace. Je ne vais pas vous lire le rapport parce que je pense que vous m'en voudrez largement. Cette institution se développe sous trois formes : nous avons donc un comité directionnel ou un comité de pilotage où fait partie le Municipal de police, la direction de police, etc. Ensuite vous avez un comité opérationnel où nous allons retrouver les gens de l'EVAM, l'unité de proximité, les TSHM. Et le troisième cercle est constitué de toutes les

personnes désireuses de faire part de leurs sentiments, de leurs remarques ou encore de leurs mécontentements ou de leurs remerciements, ce n'est pas disons impossible ! Alors cela veut dire que par le biais de cet observatoire de la sécurité qui va nous permettre de comprendre aussi les phénomènes qu'il y aura et les tensions qu'il peut y avoir en rue, qu'il peut y avoir comme inquiétudes. Nous pensons en tout cas dans un premier temps, amener une réponse supplémentaire à ces inquiétudes que vous avez, M. le Conseiller, qu'on peut avoir tous et toutes, et c'est cette réponse-là que la Municipalité met en avant et oppose, je m'excuse, M. le Conseiller, à votre demande d'interpellation, ou de réponse à votre interpellation au niveau de la Municipalité.

Nous avons donc des mesures concrètes, mis à part le travail quotidien de nos policiers et policières, et nous pensons que les mesures qui sont préconisées, sont suffisantes en tout cas dans un premier temps. Et si elles ne le sont pas, nous les adapterons à la hausse bien évidemment.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Oui, merci M. le Municipal pour ces informations. Je pense clairement que le manque d'information intensifie finalement les inquiétudes et cette proposition avait surtout pour but d'informer et de dialoguer, et d'éviter un débat qui aurait pu être tendu au sein du Conseil.

Je vous encourage donc à nous informer peut-être plus régulièrement sur la suite de ce qui est mis en œuvre disons, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité en lui demandant si elle a des réponses à apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

Donc s'il n'y pas de réponses, nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne peut-être rendez-vous le jeudi 8 mai 2014 à 20h.

Il est 21h35, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

Clôture

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 avril 2014

	Page
1. Appel.....	- 203 -
2. Approbation du PV du 6 mars 2014.....	- 203 -
3. Communications du Président.....	- 203 -
4. Communications de la Municipalité.....	- 206 -
5. Préavis n° PR13.38PR concernant l'adoption du plan d'aménagement « de la rue des Cygnes », l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée par l'enquête publique, et une demande de crédit d'investissement de Fr. 270'000.-- pour la réfection partielle de la rue des Cygnes. 📖 M. Thomas JENNI, rapporteur.....	- 206 -
6. Préavis n° PR14.03PR concernant une demande d'autorisation de vente des 831 m ² de droits à bâtir acquis dans la PPE St-Roch-Haldimand-St-Roch à la Fondation Yverdonnoise pour le logement, pour un montant de Fr. 831'000.--. 📖 M. Pascal GAFNER, Président de la Commission des affaires immobilières, Rapporteur.....	- 210 -
7. Préavis n° PR14.04PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 70'000.-- pour des travaux de désaffectation du cimetière. 📖 M. Roland VILLARD, rapporteur.....	- 211 -
8. Préavis n° PR14.05PR concernant la réponse au postulat de Madame la Conseillère Giorgiatti-Sutterlet portant sur une demande de « communalisation des structures » d'accueil de la petite enfance. 📖 M. Christian WEILER, rapporteur, remplaçant Mme Elisabeth DESCAMPS.....	- 212 -
9. Préavis n° PR14.06PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'150'000.-- pour l'installation d'un pavillon provisoire de 8 classes au Collège de la Passerelle. 📖 M. Daniel HOFMANN, rapporteur.....	- 213 -
10. Propositions individuelles et interpellations.....	- 219 -
10.1 Une Question de Mme la Conseillère Claire-Lise DETREY (Résidence Parc St-George).....	- 219 -
10.2 Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Procédures et moyens de signalement des développements potentiellement inquiétants ou dangereux).....	- 220 -
10.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Stigmatisation publique des récents événements - proposition de table ronde).....	- 223 -